

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

DU : 26 décembre 2023

N°2023/RH/1515

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

PERSONNEL TERRITORIAL

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

LISTE D'APTITUDE 2024

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAITRISE

- le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux,

PAR PROMOTION INTERNE

ARRETE

ARTICLE 1 :

La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'agent de maîtrise est fixée comme suit pour l'année 2024 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade
1 – Patrick LIZEROUD	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe

ARTICLE 2 : En application des dispositions de l'article R421-1 du code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Bourg en Bresse

Le : 26 décembre 2023

Pour le Maire et par délégation,

Le Maire-Adjoint délégué à l'Administration
Générale, aux Finances et aux Ressources
Humaines,



Thierry BOSCH

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N°2023/RH/1516

DU : 26 décembre 2023

PERSONNEL TERRITORIAL

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

LISTE D'APTITUDE 2024

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

**ACCES AU GRADE
DE REDACTEUR**

- Vu le décret n°2012-924 du 30 juin 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux,

PAR PROMOTION INTERNE

ARRETE

ARTICLE 1 :

La liste d'aptitude pour l'accès au grade de rédacteur est fixée comme suit pour l'année 2024 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade
1 – Nadine FELIX	Adjoint administratif principal 1ere classe

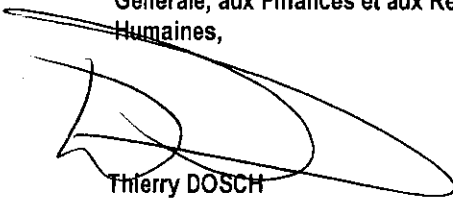
ARTICLE 2 : En application des dispositions de l'article R421-1 du code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Bourg en Bresse

Le : 26 décembre 2023

**Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint délégué à l'Administration
Générale, aux Finances et aux Ressources
Humaines,**



Thierry DOSCH

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

DU : 26 décembre 2023

N°2023/RH/1517

LE MAIRE DE LA VILLE DE BOURG-EN-BRESSE

PERSONNEL TERRITORIAL

- Vu le code général des collectivités territoriales,

- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 17,

LISTE D'APTITUDE 2024

- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction publique territoriale, notamment ses articles 79 et 80,

ACCES AU GRADE DE TECHNICIEN

- Vu le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,

PAR PROMOTION INTERNE

ARRETE

ARTICLE 1 :

La liste d'aptitude pour l'accès au grade de technicien est fixée comme suit pour l'année 2024 :

Nom et prénom	Situation actuelle grade
1 – Bertrand RONGIER	Agent de maîtrise principal

ARTICLE 2 : En application des dispositions de l'article R421-1 du code de Justice Administrative, cet arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Fait à Bourg en Bresse

Le : 26 décembre 2023

Pour le Maire et par délégation,
Le Maire-Adjoint délégué à l'Administration
Générale, aux Finances et aux Ressources
Humaines,



Thierry DOSCH

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.